

Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal

Séance publique ordinaire du

MARDI 02 AVRIL 2024

20 heures 30

OBJET :

02/04/2024 N°12

**SUBVENTION : AMENDES DE POLICE 2024 –
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE – CRÉATION
DE ZONES DE CROISEMENT CHEMIN DES
CHÂTARDS ET CHEMIN DU FILERIN**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 18 avril 2024

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET

Absent avant donné mandat : Franck POLLET à Chantal PAIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Chantal PAIRE

**SUBVENTION : AMENDES DE POLICE 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU
DÉPARTEMENT DE LA LOIRE – CRÉATION DE ZONES DE CROISEMENT CHEMIN DES
CHÂTARDS ET CHEMIN DU FILERIN**

M. le Maire rappelle la possibilité donnée aux communes d'obtenir des subventions au titre des travaux de sécurité provenant des amendes de police relatives à la circulation routière, ces dotations étant mises à la disposition du Département.

Il est proposé de solliciter une aide départementale pour réaliser des travaux de création de zones de croisement sur le chemin des Châtards (deux zones) et celui du Filerin (une zone).
Le coût prévisionnel de cette opération est évalué à 11 225 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

► **Approuve** le projet présenté portant sur la création de deux zones de croisement sur le chemin des Châtards et une zone sur celui du Filerin.

► **S'engage** à réaliser ces travaux dans les meilleurs délais et inscrire ce programme d'investissement au budget communal.

► **Autorise** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de la Loire au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisées et à signer tous les documents nécessaires.

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Chantal PAIRE

Publication en ligne le 18 AVR. 2024

